



# Communiqué de presse



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
LANGUEDOC-  
ROUSSILLON-  
MIDI-PYRÉNÉES

Toulouse, le  
25 mars 2016

## La Télévision Numérique Terrestre (TNT) passe en haute définition le 5 avril 2016

**Le 5 avril prochain, la TNT passe à la haute définition (HD) en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.** Cette évolution de la norme de la TNT a pour objectif de libérer des fréquences hertziennes pour la téléphonie mobile à très haut débit et de recevoir l'ensemble des chaînes gratuites nationales de la TNT en haute définition avec une meilleure qualité de son et d'image.

**Ce changement concerne tous les foyers recevant la télévision par l'antenne râteau** (individuelle ou collective). Les personnes recevant la télévision par câble et satellite sont également concernées.

### Un test simple pour savoir si l'équipement est compatible TNT HD.

Le plus tôt possible, les téléspectateurs doivent s'assurer que le logo «Arte HD» apparaît soit sur la chaîne 7 soit sur la chaîne 57. **Si ce logo n'apparaît pas sur l'une de ces deux chaînes un changement d'équipement est indispensable pour continuer à recevoir la télévision.** Pour la réception par câble ou par satellite il n'y a pas obligatoirement un passage à la haute définition le 5 avril, il faut se renseigner auprès de l'opérateur en appelant le service client ou en se rendant sur son site internet.

**Les téléspectateurs non concernés sont ceux qui reçoivent la télévision par l'ADSL ou la fibre optique, leur équipement étant déjà compatible HD.**

Les téléspectateurs sont invités à vérifier le plus tôt possible la compatibilité HD de leur équipement et, le cas échéant, à s'équiper avant le 5 avril 2016 d'un adaptateur compatible avec la norme MPEG-4 (sans avoir à changer de téléviseur). **A compter du 5 avril 2016, tous ceux qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau devront lancer, à partir de leur télécommande (ou de leur adaptateur), une nouvelle recherche et une mémorisation des chaînes** sur chacun de leurs postes de télévision.

Des aides, gérées par l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR), sont prévues pour accompagner les téléspectateurs recevant la télévision par l'antenne râteau :

- l'aide à l'équipement, d'un montant de 25 euros (prix d'un équipement basique), mise en place pour l'acquisition d'un équipement TNT HD, concerne les téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance) ne recevant la télévision que par l'antenne râteau ;
- l'assistance de proximité, gratuite, qui permet une mise en service de l'équipement TNT HD, se déroule au domicile des téléspectateurs et concerne les foyers dépendants exclusivement de la TNT, dont tous les membres ont plus de 70 ans ou ont un handicap supérieur à 80 %

Retrouvez tous les détails sur le passage à la TNT HD sur [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr) ou en appelant le : 0970 818 818 (prix d'un appel local).

### Contacts Presse

Sophie LESAFFRE  
☎ 06.35.16.36.31  
☎ 05.34.45.38.31

Virginie AVIZOU  
☎ 06.85.80.22.14  
☎ 05.34.45.36.17

1, place Saint-Etienne  
31038 TOULOUSE  
CEDEX 9  
☎ 05.34.45.34.45

*Vous pouvez  
consulter les  
précédents  
communiqués de  
presse à l'adresse  
suivante :*

<http://www.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.gouv.fr/communiques>